

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 26 mars 2019 à la salle Flore laurentienne située au centre administratif de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES :

Mesdames Diane Fournier, Myriam Hardy, Carole Lavallée, Nicole Leblanc et Catherine Pelletier

Messieurs Benoît Laganière, Serge Mainville, Bruno Marcoux et Jean-Pierre Picard

Formant quorum sous la présidence de Mme Carole Lavallée.

COMMISSAIRE REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS:

Madame Sheila Ellien

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Mme Marie-Dominique Taillon, directrice générale
Mme France Blouin, directrice générale adjointe
Mme Sylvie Caron, directrice générale adjointe
M. Marc-André Petit, directeur général adjoint
M. Ghislain Plourde, directeur général adjoint
Mme Sylvia Vigneault, directrice, Service des technologies de l'information
M. Christian Couloume, directeur adjoint, Service des Ressources matérielles
Me Julie Brunelle, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RÉFLEXION

La présidente, Mme Carole Lavallée, déclare la séance ouverte. Il est 21 h 41.

47-CE-2018-2019

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Diane Fournier :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.

Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 2019
4. Période de questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
 - 6.1. Achat regroupé en matière d'assurances – année 2019-2020
7. Affaires du Service des ressources éducatives
 - 7.1. Autorisation – Cas de dispense prévu à la politique d'achat – Instance régionale de concertation
8. Affaires du Service des ressources humaines
 - 8.1. Entente concernant le grief patronal réclamant des sommes impayés pour les libérations syndicales (Grief CSMV-1617-01)
 - 8.2. Entente concernant le paiement du dépassement d'élèves pour l'année scolaire 2012-2013 (Grief MV-13-424)
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières
11. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1. Annexe de l'école d'Iberville – Réfection des perrons de béton, sorties numéros 100, 110 et 126
 - 11.2. Centre d'apprentissage du français langue seconde Camille-Laurin – Mise à niveau de la fenestration
 - 11.3. École Carillon – Rénovation du bloc sanitaire du local 158 et de la finition des murs des corridors
 - 11.4. École Charles-Le Moyne – Remplacement des portes extérieures numéros 000, 127, 130 et 149 / Rénovation du bloc sanitaire, local 129
 - 11.5. École George-Étienne-Cartier – Remplacement des portes extérieures numéros 101, 109, 126, 139, 148 et 156
 - 11.6. École Joseph-de Sérigny – Rénovation des blocs sanitaires locaux 210 et 211
 - 11.7. École Saint-Laurent – Remplacement des portes extérieures
 - 11.8. École Samuel-de Champlain – Remplacement de la finition du plafond du gymnase
 - 11.9. École Saint-Romain – Climatisation du bloc de l'agrandissement

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

- 11.10. Édifice Marie-Victorin – Mise à niveau des ascenseurs du bloc A
- 11.11. École Hubert-Perron – Remplacement de l'entrée électrique et des panneaux
- 11.12. École Jacques-Rousseau – Remplacement de la toiture, sections C3 à C6
- 11.13. École Maurice L-Duplessis – Rénovation du bloc sanitaire, local 009
- 11.14. École Gérard-Filion – Remplacement des portes extérieures des ailes A et B
- 11.15. École Saint-Laurent – Remplacement de l'entrée électrique et des panneaux
- 11.16. École D'Iberville – Remplacement de la finition du plafond du gymnase
- 12. Affaires du Service des technologies de l'information
- 13. Affaire du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
- 14. Autres points
 - 14.1. Dépenses de la présidente du Conseil - autorisation
- 15. Période de questions orales du public
- 16. Paroles aux commissaires
- 17. Ajournement ou clôture de la séance

48-CE-2018-2019

EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2019

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Marcoux que le procès-verbal de la séance du 26 février 2019 soit adoptée avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne du public n'a pris la parole.

49-CE-2018-2019

ANNEXE DE L'ÉCOLE D'IBERVILLE – RÉFECTION DES PERRONS DE BÉTON, SORTIES NUMÉROS 100, 110 ET 126

CONSIDÉRANT que deux (2) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT qu'un (1) entrepreneur a déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Massicotte Dignard Taillefer Patenaude, Atelier d'architecture inc. » ;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CONSIDÉRANT que la Direction générale a autorisé la poursuite du processus d'appel d'offres avec cet entrepreneur, conformément au *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* de la Commission scolaire ;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par Mme Nicole Leblanc :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 096-017-45656 – Annexe de l'École D'Iberville – réfection des perrons de béton, sorties numéros 100, 110 et 126, soit accordé à l'entrepreneur « Constructions J. Boulais inc. » pour un montant total de 153 797,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 5 mars 2019 déposé par le Service des ressources matérielles ;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

50-CE-2018-2019

CENTRE D'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS LANGUE SECONDE CAMILLE-LAURIN – MISE À NIVEAU DE LA FENESTRATION

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Bergeron Thouin Associés Architectes inc. » ;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. Bruno Marcoux :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 019-476-45653 – Centre d'apprentissage du français langue seconde Camille-Laurin – mise à niveau de la fenestration, soit accordé à l'entrepreneur « La Cie de construction Relève inc. » pour un montant total de 278 165,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 4 mars 2019 déposé par le Service des ressources matérielles ;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2019

51-CE-2018-2019

ÉCOLE CARILLON – RÉNOVATION DU BLOC SANITAIRE DU LOCAL 158 ET DE LA FINITION DES MURS DES CORRIDORS

CONSIDÉRANT que six (6) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « C2V Architecture inc. » ;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par Mme Diane Fournier :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 006-006-44940/44941– École Carillon– rénovation du bloc sanitaire du local 158 et de la finition des murs des corridors, soit accordé à l'entrepreneur « 9282-0786 Québec inc. / Groupe DCR » pour un montant total de 252 900,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 12 février 2019 déposé par le Service des ressources matérielles ;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

52-CC-2018-2019

ÉCOLE CHARLES-LE MOYNE – REMPLACEMENT DES PORTES EXTÉRIEURES NUMÉROS 000, 127, 130 ET 149 / RÉNOVATION DU BLOC SANITAIRE, LOCAL 129

CONSIDÉRANT que sept (7) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « C2V Architecture inc. » ;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par Mme Sheila Ellien :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 008-008-44943,45654 – École Charles-Le Moyne – remplacement des portes extérieures numéros 000,127,130 et 149 / rénovation du bloc sanitaire, local 129, soit accordé à l'entrepreneur « 9282-0786 Québec inc. / Groupe DCR » pour un montant total de 322 500,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 1^{er} mars 2019 déposé par le Service des ressources matérielles ;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à
signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

53-CE-2018-2019

**ÉCOLE GEORGE-ÉTIENNE-CARTIER – REMPLACEMENT DES PORTES
EXTÉRIEURES NUMÉROS 101, 109, 126, 139, 148 ET 156**

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Jodoin Lamarre
Pratte Architectes inc. » ;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par Mme Sheila Ellien :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 023-023-45631 – École George-Étienne-Cartier – remplacement des portes extérieures numéros 101, 109, 126, 139, 148 et 156, soit accordé à l'entrepreneur « 9282-0786 Québec inc. / Groupe DCR » pour un montant total de 125 000,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 27 février 2019 déposé par le Service des ressources matérielles ;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en oeuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

54-CE-2018-2019

**ÉCOLE JOSEPH-DE SÉRIGNY – RÉNOVATION DES BLOCS SANITAIRES
LOCAUX 210 ET 211**

CONSIDÉRANT que neuf (9) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Groupe Leclerc
Architecture + Design inc. » ;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. Jean-Pierre Picard :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 030-030-44957 – École Joseph-De Sérigny – rénovation des blocs sanitaires, locaux 210 et 211, soit accordé à l'entrepreneur « Construction Richelieu inc. » pour un montant total de 156 600,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2019

d'ouverture des soumissions du 14 février 2019 déposé par le Service des ressources matérielles;

- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

55-CE-2018-2019

ÉCOLE SAINT-LAURENT – REMPLACEMENT DES PORTES EXTÉRIEURES

CONSIDÉRANT que six (6) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « C2V Architecture inc. »;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. Bruno Marcoux :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 058-058-45638 – École Saint-Laurent – remplacement des portes extérieures, soit accordé à l'entrepreneur « Vitrierie R.D. Ltée » pour un montant total de 154 000,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 5 mars 2019 déposé par le Service des ressources matérielles;

- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en oeuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

56-CE-2018-2019

ÉCOLE SAMUEL-DE CHAMPLAIN – REMPLACEMENT DE LA FINITION DU PLAFOND DU GYMNASÉ

CONSIDÉRANT que douze (12) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges ;

CONSIDÉRANT que huit (8) entrepreneurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « C2V Architecture inc » ;

IL EST PROPOSÉ avec dispense de lecture, par Mme Sheila Ellien :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 056-056-44947 – École Samuel-De Champlain – remplacement de la finition du plafond du gymnase,

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

soit accordé à l'entrepreneur « Construction Melma inc. » pour un montant total de 219 750,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 21 février 2019 déposé par le Service des ressources matérielles ;

- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

57-CE-2018-2019

ÉCOLE SAINT-ROMAIN – CLIMATISATION DU BLOC DE L'AGRANDISSEMENT

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénierie « Bouthillette Parizeau inc. » ;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. Jean-Pierre Picard :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 052-052-43622 – École Saint-Romain – climatisation du bloc de l'agrandissement, soit accordé à l'entrepreneur « Névé Réfrigération inc. » pour un montant total de 107 200,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 20 février 2019 déposé par le Service des ressources matérielles ;

- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

58-CE-2018-2019

ÉDIFICE MARIE-VICTORIN – MISE À NIVEAU DES ASCENSEURS DU BLOC A

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT qu'un (1) entrepreneur a déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénierie « WSP Canada inc.»;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CONSIDÉRANT que la Direction générale a autorisé la poursuite du processus d'appel d'offres avec cet entrepreneur, conformément au *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* de la Commission scolaire ;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par Mme Sheila Ellien :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 088-540-43631 – Édifice Marie-Victorin – mise à niveau des ascenseurs du bloc A, soit accordé à l'entrepreneur « 9170-7075 Québec inc. / Ascenseurs Möbius » pour un montant total de 193 475,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 11 mars 2019 déposé par le Service des ressources matérielles ;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

59-CE-2018-2019

ÉCOLE HUBERT-PERRON – REMPLACEMENT DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE ET DES PANNEAUX

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénierie « Induktion Groupe Conseil inc. » ;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par Mme Nicole Leblanc :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 027-027-43647 – École Hubert-Perron – remplacement de l'entrée électrique et des panneaux, soit accordé à l'entrepreneur « Chabot et fils inc. » pour un montant total de 128 440,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 11 mars 2019 déposé par le Service des ressources matérielles ;
- 2° **D'AUTORISER** la dérogation à la *Politique de frais de déplacement et de représentation* quant à la dépense relative aux frais de déplacement (classe affaires plutôt que classe économique).

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

60-CE-2018-2019

**ÉCOLE JACQUES-ROUSSEAU – REMPLACEMENT DE LA TOITURE,
SECTIONS C3 À C6**

CONSIDÉRANT que neuf (9) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que six (6) entrepreneurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Jodoin Lamarre Pratte Architectes inc.» ;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par Mme Diane Fournier :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 080-280-45645 – École Jacques-Rousseau – remplacement de la toiture, sections C3 à C6, soit accordé à l'entrepreneur « Couverture Montréal-Nord ltée » pour un montant total de 464 920,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 6 mars 2019 déposé par le Service des ressources matérielles ;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en oeuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

61-CE-2018-2019

**ÉCOLE MAURICE L-DUPLESSIS – RÉNOVATION DU BLOC SANITAIRE,
LOCAL 009**

CONSIDÉRANT que neuf (9) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Groupe Leclerc Architecture + Design inc. » ;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. Bruno Marcoux :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 041-041-44945 – École Maurice-L.-Duplessis – rénovation du bloc sanitaire, local 009, soit accordé à l'entrepreneur « 9116-0093 Québec inc. / Construction Michel Dufresne et Fils » pour un montant total de 132 000,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 19 février 2019 déposé par le Service des ressources matérielles ;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

62-CE-2018-2019

ÉCOLE GÉRARD-FILION – REMPLACEMENT DES PORTES EXTÉRIEURES DES AILES A ET B

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges ;

CONSIDÉRANT qu'un (1) entrepreneur a déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Groupe Leclerc Architecture + Design inc. » ;

CONSIDÉRANT que la Direction générale a autorisé la poursuite du processus d'appel d'offres avec cet entrepreneur, conformément au *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* de la Commission scolaire ;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par **par** Mme Diane Fournier :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 078-278-45643 – École Gérard-Filion – remplacement des portes extérieures des ailes A et B, soit accordé à l'entrepreneur « Construction Maju ltée » pour un montant total de 128 600,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 12 mars 2019 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en oeuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

63-CE-2018-2019

ÉCOLE SAINT-LAURENT – REMPLACEMENT DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE ET DES PANNEAUX

CONSIDÉRANT que six (6) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges ;

CONSIDÉRANT que deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission ;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénierie « Induktion Groupe Conseil inc. » ;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. Benoît Laganière :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 058-058-43653 – École Saint-Laurent – remplacement de l'entrée électrique et des panneaux, soit accordé à l'entrepreneur « Chabot et Fils inc.» pour un montant total de 223 225,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 13 mars 2019 déposé par le Service des ressources matérielles ;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en oeuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

64-CE-2018-2019

ÉCOLE D'IBERVILLE – REMPLACEMENT DE LA FINITION DU PLAFOND DU GYMNASÉ

CONSIDÉRANT que neuf (9) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que six (6) entrepreneurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Groupe Leclerc Architecture + Design inc.» ;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par Mme Nicole Leblanc :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 017-017-44964 – École D'Iberville– remplacement de la finition du plafond du gymnase, soit accordé à l'entrepreneur « Construction Melma inc. » pour un montant total de 185 000,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 6 mars 2019 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en oeuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

13

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2019

65-CE-2018-2019

**ÉCOLE MONSEIGNEUR-A.-M.-PARENT – REMPLACEMENT DE LA FINITION
DES PLAFONDS DES BLOCS C ET E, NIVEAUX REZ-DE-CHAUSSÉE ET
PREMIER ÉTAGE**

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Bergeron Thouin Associés Architectes inc. »;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. Bruno Marcoux :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 084-284-44955 – École Monseigneur-A.-M.-Parent – remplacement de la finition des plafonds des blocs C et E, niveaux rez-de-chaussée et premier étage, soit accordé à l'entrepreneur « Senterre Entrepreneur général inc. » pour un montant total de 240 350,00\$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 14 mars 2019 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

66-CE-2018-2019

**ANNEXE DE L'ÉCOLE D'IBERVILLE – REMPLACEMENT DE LA TOITURE,
SECTION A**

CONSIDÉRANT que sept (7) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Massicotte Dignard Taillerfer Patenaude, Atelier d'architecture inc. » :

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par Mme Catherine Pelletier :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 096-017-45651 – Annexe de l'École d'Iberville – remplacement de la toiture, section A, soit accordé à l'entrepreneur « Poulin & Bureau inc. » pour un montant total de 148 228,00\$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2019

soumissions du 14 mars 2019 déposé par le Service des ressources matérielles;

- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

67-CE-2018-2019

OCTROI DE CONTRAT – INSTALLATION ET ENTRETIEN DE FIBRES OPTIQUES POUR LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DU SECTEUR VAUQUELIN

CONSIDÉRANT que la nouvelle école primaire, qui sera construite dans le secteur Vauquelin, doit être reliée au réseau de télécommunications de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles, en collaboration avec le Service des technologies de l'information, a procédé à une démarche d'appel d'offres public afin d'établir un (1) contrat relativement à la fourniture, à l'installation et au raccordement d'un (1) câble de fibres optiques (volet A), ainsi qu'à un service de réparation et d'entretien subséquent des fibres optiques installées (volet B), dans le but de répondre aux besoins de cet établissement;

CONSIDÉRANT la résolution 50-CC-2018-2019 autorisant le Service des technologies de l'information à conclure un contrat d'installation et d'entretien de fibres optiques dont la durée prévue est supérieure à trois (3) ans, pour la nouvelle école primaire du secteur Vauquelin;

CONSIDÉRANT la formule retenue pour ce contrat, selon laquelle la Commission scolaire est seule propriétaire des fibres optiques, tandis que l'adjudicataire est seul propriétaire des câbles (gainés extérieures) contenant les fibres optiques;

CONSIDÉRANT que quatre (4) fournisseurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT qu'un (1) seul fournisseur a déposé une soumission conforme, soit Teltech Télécommunication inc., pour un montant total de 204 000\$ avant taxes, et que le prix soumis est compétitif;

CONSIDÉRANT l'autorisation de la directrice générale de poursuivre le processus pour l'appel d'offre public lorsqu'il y a un seul soumissionnaire

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2019

conforme, selon l'article 13.2 du Règlement de délégation de fonction et de pouvoirs;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des technologies de l'information et du Service des ressources matérielles à la suite de l'analyse de la soumission reçue;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. Serge Mainville :

- 1° **QUE** le contrat relatif à la fourniture, à l'installation et au raccordement d'un (1) câble de fibres optiques (volet A), ainsi qu'à un service de réparation et d'entretien subséquent des fibres optiques (volet B), pour les besoins de la nouvelle école primaire du secteur Vauquelin, soit octroyé au fournisseur « Teltech Télécommunication inc. », pour un montant de 204 000,00\$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 12 février 2019 déposé par le Service des technologies de l'information et le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la durée de ce contrat soit établie du 1^{er} mars 2019 au 1^{er} avril 2020 pour la fourniture, l'installation et le raccordement d'un (1) câble de fibres optiques (volet A); et à une période de vingt (20) ans, à la suite du volet A, pour le service de réparation et d'entretien des fibres optiques (volet B);
- 3° **QUE** la direction du Service des technologies de l'information soit autorisée à signer le contrat et à intervenir dans ce dossier pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne du public n'a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Aucun commissaire n'a pris la parole.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 21 h 45.

Présidence

Secrétaire générale

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2019

